



## CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 15 décembre 2009

### Communiqué de presse

#### **Le groupe Crédit Agricole S.A. matérialise son engagement en faveur des droits humains à travers une Charte des droits humains**

Le groupe Crédit Agricole S.A. annonce ce jour la signature par Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A., de sa Charte des droits humains. En effet, convaincu que le respect des droits humains n'est pas de l'unique responsabilité des Etats, le groupe Crédit Agricole S.A., en tant qu'entreprise socialement responsable, s'engage à promouvoir le respect de ceux-ci dans ses domaines d'activité et ses sphères d'influence. Le groupe Crédit Agricole S.A. fait siens les principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que la Déclaration et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

L'élaboration de la Charte des droits humains s'inscrit dans la continuité de l'action du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de responsabilité sociétale. Ainsi, Crédit Agricole S.A. est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003. Cette même année, Calyon, banque de financement et d'investissement, filiale de Crédit Agricole S.A., a été fondatrice des Principes Equateur aux côtés de 9 autres banques. Caam, filiale de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A. a été en 2006 l'un des premiers signataires des Principes de l'investissement responsable. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et plusieurs de ses filiales ont adhéré à la Charte de la Diversité en 2008. Enfin, la qualité de la politique du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise s'illustre également par sa présence dans les principaux indices de développement durable : l'Aspi Eurozone, le FTSE4Good et le DJSI.

La Charte des Droits Humains, baptisée RESPECT, s'articule autour des points suivants :

- **Reconnaissance** : mener une politique de gestion des Ressources Humaines respectueuse des individus et valorisant la pluralité des talents et des compétences, reconnue comme une véritable richesse.
- **Egalité** : développer des actions permettant de garantir l'égalité des chances et de traitement et, d'éviter toute discrimination dans le cadre de la politique de gestion des Ressources Humaines, notamment en matière de recrutement, de formation, de promotion, de rémunération, de maintien dans l'emploi et de conditions de travail.
- **Sécurité** : assurer à son personnel un milieu de travail conforme aux normes nationales d'hygiène et de sécurité des pays concernés et, à ce titre, ne pas recourir à des dispositifs de sécurité non-conformes et à toutes formes de travail forcé ou obligatoire dont le travail des enfants.
- **Participation** : développer les actions favorisant la liberté de créer des associations et/ou des organisations syndicales, la représentation des salariés et le droit à la négociation collective.

---

Crédit Agricole S.A.

Contacts Presse

Anne-Sophie Gentil - ☎ +33 (0) 1 43 23 37 51

Stéphanie Ozenne - ☎ +33 (0) 1 43 23 59 44

- **Equité** : proposer une rémunération et des avantages qui assurent, d'une part, aux intéressés et à leur famille un niveau de vie approprié dans des conditions équitables et, d'autre part, sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques.
- **Cohérence** : faire preuve de la diligence voulue auprès de ses clients, fournisseurs et prestataires de services afin de ne pas être, directement ou indirectement, le complice involontaire de violations des droits de l'homme.
- **Territoires** : participer à la promotion de la santé, de l'éducation, de la culture et du respect des droits humains du territoire d'implantation.

La mise en œuvre de cette charte s'accompagnera d'un plan d'actions dans chacune des filiales du groupe.

---

**Crédit Agricole S.A.**

Contacts Presse

Anne-Sophie Gentil - ☎ +33 (0) 1 43 23 37 51

Stéphanie Ozenne - ☎ +33 (0) 1 43 23 59 44